

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 28 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 28 décembre, a arrêté **deux** projets de délibération du Congrès et **six** délibérations du gouvernement ; adopté **43** arrêtés ; examiné **44** dossiers d'étrangers et émis **deux** avis.

Projets de délibération du Congrès

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la partie réglementaire du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie et la délibération modifiée n° 14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique. Le texte reprend les dispositions annulées de la délibération n° 350 du 7 septembre 2018 susvisée, en les codifiant dans la partie réglementaire du code de commerce et en modifiant la délibération modifiée n° 14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant résolution de l'acte de cession du lot n° 162 section village de Canala de 21 a 15 ca environ, appartenant à l'office des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie. Ce terrain, cédé à titre gratuit à l'OPT pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux, magasin, atelier et garage pour les besoins du secteur des lignes, fera en conséquence, un retour pur et simple au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à

défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **quatre** affaires.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris, pour **deux** affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'annexe de l'arrêté n° 2022-2699/GNC du 30 novembre 2022 portant attribution d'aides financières à des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire, afin de rectifier le montant d'une aide.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, d'Adolphe Digoué, de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo-Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'organisation du laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC) de la direction des Affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR).

Le présent arrêté vient actualiser l'arrêté modifié n° 2012-4141/GNC du 18 décembre 2012, afin de tenir compte de l'évolution des missions du LNC et des obligations liées à l'accréditation COFRAC.

Ainsi, le pôle administratif est composé désormais d'un bureau et de trois cellules avec de nouvelles dénominations. La notion de « cellule informatique » est retirée et ses missions sont intégrées à la « cellule matériel - métrologie » du pôle technique. Enfin, le pôle technique est modifié comme suit :

- la « section santé animale » est divisée en deux sections :
 - la « section santé animale 1 » avec cinq unités techniques (trois agents) ;
 - la « section santé animale 2 » avec quatre unités techniques (deux agents) ;
- la « section vétérinaire » est remplacée par la « cellule vétérinaire » ;
- l'ordre de rédaction des sections est redéfini pour une meilleure cohérence des missions et des métiers des agents.

Cette réorganisation a pour ambition de continuer à assurer une veille sanitaire efficace et de pouvoir répondre aux sollicitations du monde agricole, en cas de crise. Par ailleurs, le métier de certains agents ayant évolué au cours du temps, elle permet de mettre en cohérence le niveau de recrutement et les nouvelles attentes de certaines fonctions.

Au visa de Yannick Slamet et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué neuf millions de francs de subventions à **15** associations dans le cadre des actions de proximité pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 :

- association Tribu de Kun-Jhòo : 600 000 francs ;
- Association des 4 cocotiers : 500 000 francs ;
- association Cewot : 600 000 francs ;
- association Le Banian : 500 000 francs ;
- association Mwaka Gé : 600 000 francs ;
- association Ve Suni : 500 000 francs ;
- association Action solidaire : 1 300 000 francs ;
- église évangélique Qanono : 800 000 francs ;
- association Saloto : 500 000 francs ;
- association Comité action d'urgence : 500 000 francs ;
- association NKAT : 500 000 francs ;
- Association des artistes chrétiens de Nouvelle-Calédonie : 500 000 francs ;
- association culturelle Bomene Kic : 500 000 francs ;
- Fédération des associations de Tindu (FAT) : 600 000 francs ;
- association Uma ne Ixatua : 500 000 francs.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la revalorisation de 5 % des tarifs des produits, travaux et prestations réalisés par l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE), à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, l'ISEE offre un service en ligne permettant d'accéder à de nombreuses informations de manière gratuite et rapide (site www.isee.nc) :

- toutes les statistiques produites par l'institut, quelle que soit la source statistique, à un niveau de détail qui permet la couverture de l'ensemble du territoire concerné par la source statistique, sous réserve qu'elles satisfassent aux règles de diffusion encadrées par la CNIL ;
- des fiches de métadonnées, qui précisent les modalités selon lesquelles les données statistiques sont produites, leur périmètre et leur utilisation possible.

Au-delà de ces informations en libre-service, l'ISEE effectue, sur demande d'un tiers, des travaux spécifiques. Ces travaux donnent lieu à facturation. Lorsqu'il y a tarification, le principe général retenu est celui d'une couverture des coûts engendrés, à savoir le coût de personnels mobilisés pour réaliser ces prestations et les autres coûts internes et externes qu'il faut y adosser tels que les métiers de supports.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité. À la suite de l'avis de la commission des coûts du

système électrique, réunie le 13 septembre 2022, **quatre** contrats d'achat et **quatorze** avenants ont été agréés par le gouvernement.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), adoptée lors du conseil d'administration de l'OCEF le 1^{er} décembre 2022, afin d'ajuster le montant du chapitre « dépenses imprévus ». L'objectif étant qu'il n'excède pas 7,5 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'établissement.

La décision modificative n° 2 du budget 2022 de l'OCEF est arrêtée à la somme de zéro franc pour la section de fonctionnement, et zéro franc en dépenses pour la section d'investissement.

Le budget 2022 de l'établissement est arrêté à la somme globale de 8 300 326 146 francs, répartie comme suit :

- 7 692 192 593 francs en dépenses et en recette de la section de fonctionnement ;
- 608 133 553 francs en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif 2023 de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), adoptée lors du conseil d'administration de l'OCEF le 1^{er} décembre 2022. Il est arrêté à la somme globale de 7,77 milliards de francs répartie ainsi :
- pour la section de fonctionnement : 7,31 milliards de francs en recettes et en dépenses ;
 - pour la section d'investissement : 458,31 millions en recettes et en dépenses.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a révisé les tarifs d'achat, les marges et les tarifs de commercialisation de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

En 2022, les prix d'achat des viandes porcines ont été réévalués à deux reprises, au mois de mai et au mois d'octobre. Ces revalorisations ont eu lieu, principalement, dans un contexte de flambée du prix de l'aliment, observée depuis la fin d'année 2021. Or, l'alimentation des animaux en élevage porcin, constitue le premier poste de charge (66 % des charges opérationnelles).

Depuis décembre 2021, le coût des aliments pour porcs a progressé de 28 %. Proportionnellement, cette augmentation aurait dû se traduire par une revalorisation des tarifs d'achats de 18,5 % au global sur l'année 2022 (rémunération révisée à 12 % grâce aux deux premières revalorisations tarifaires intervenues en 2022).

Afin de répondre aux enjeux de la filière, l'arrêté propose une augmentation du prix d'achat aux éleveurs de porcs de 32 francs par kilo à partir du 1^{er} janvier 2023 octobre, pour soutenir le marché et notamment prendre en compte la hausse des charges.

Classe	Prix d'achat (carcasses) hors taxe en franc/kg
Porc	
Extra A	613
Extra B	605
1 ^{ère} A	576
1 ^{ère} B	528
2 ^e	492
3 ^e	278
Porcelet	1 384

Classe	Prix de vente (carcasses) hors taxe en franc/kg
Porcs à partir du 1^{er} octobre 2022	
Extra A	718
Extra B	710
1 ^{ère} A	681
1 ^{ère} B	633
2 ^e	597
3 ^e	383
Porcelet	1 534

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif au plan pluriannuel d'électrification rurale 2023 à 2024.

Le présent arrêté vise à définir, pour les années 2023 et 2024, les modalités technique et économique d'action du fonds d'électrification rurale (FER), employé pour financer en partie des extensions des réseaux de distribution ou l'installation de centrales individuelles de production électrique d'origine renouvelable. À titre d'exemple, sur la période 2018 à 2022, le FER a validé l'électrification de 1 176 foyers, dont 836 grâce à un raccordement au réseau filaire, 323 grâce à un kit solaire et 17 grâce à un micro réseau autonome (étude en cours).

L'enveloppe annuelle du plan pluriannuel d'électrification rurale de la Nouvelle-Calédonie pour les années 2023 et 2024 est de 620 millions de francs par an répartie comme suit :

- communes des provinces Sud et Nord : 570 millions de francs ;
- communes de la province des îles Loyauté : 50 millions de francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a actualisé les taux de la taxe générale sur la consommation (TGC) qui sont appliqués sur la consommation dans les tarifs de douanes. Cette modification intervient à la suite de la révision du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie, entérinée par la délibération n° 208 du 14 janvier 2022 portant tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie et portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

Pour rappel, la refonte du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie a permis notamment :

- d'intégrer les amendements SH 2022 et 2023, élaborés par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour mise à jour du tarif international ;
- de simplifier l'architecture du classement de certains tarifs douaniers afin de faciliter le classement des marchandises et par là-même, les opérations douanières qui en découlent ;
- de simplifier des sous positions sous-tendant des mesures de régulations de marché, en concertation avec la direction des Affaires économiques (DAE) ;
- de corriger des erreurs identifiées et d'ajuster certains chapitres.

Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 3 de l'exercice 2022 de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC), adoptée lors du conseil d'administration de l'OPT-NC, le 21 décembre 2022. L'objet de cette troisième décision modificative est de procéder aux écritures comptables 2022 liées spécifiquement à l'agrément fiscal notifié le 5 octobre dernier par la direction générale des Finances publiques, dans le cadre du déploiement du second câble sous-marin.

Le budget modifié de l'exercice 2022 de l'OPT-NC est arrêté, pour son compte du résultat prévisionnel, à 28,72 milliards de francs en recettes et à 32,45 milliards en dépenses, pour un résultat prévisionnel déficitaire de 3,73 milliards de francs.

Le tableau de financement s'équilibre à 9,67 milliards de francs en ressources, avec une capacité d'autofinancement de 2,64 milliards, à 10,24 milliards en emplois et à 5,69 milliards de francs de prélèvement sur le fonds de roulement.

À l'issue de cette deuxième décision modificative pour 2022, le fonds de roulement prévisionnel s'établit à 8,57 milliards de francs, soit 136,56 jours de fonctionnement.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité.

À la suite de l'avis de la commission des coûts du système électrique, réunie le 6 décembre 2022, **deux** contrats d'achat, **douze** avenants et **une** condition particulière type ont été agréés par le gouvernement.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2018-2157/GNC du 4 septembre 2018 relatif à l'application des taux de la taxe générale sur la consommation (TGC) dans le tarif des douanes.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-65/GNC du 12 janvier 2021 portant agrément de la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement dans le cadre de l'opération immobilière « Vergoz », sur la commune de Païta.

La modification concerne la dénomination de l'opération en remplaçant « Vergoz » par « Hanae » et en intégrant le nom du véhicule de portage bénéficiaire de l'exonération, soit la SAS Hanae.

Pour mémoire, ce projet consiste en la réalisation de 46 logements locatifs aidés, dont 23 T3, 21 T4 et deux T5. Le tout pour un coût prévisionnel de 1,33 milliard de francs. L'opérateur devrait bénéficier d'une exonération de 14,5 millions de francs pour les droits d'enregistrement et d'une exonération de TGC à hauteur de 62 millions de francs.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des cotisations des élèves pour la filière musique au conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC).

La présente modification des tarifs intervient dans l'objectif d'intégrer la pratique de la danse urbaine et de la danse traditionnelle au CMDNC, mais également dans le cadre de recherche de nouvelles sources de financement.

	Tarifs de Nouméa (en francs)	Tarifs des antennes décentralisées (en francs)
Frais d'inscription annuels (frais postaux inclus)	4 350	3 350
Forfait mensuel éveil artistique de 5 à 6 ans	3 500	3 850
Forfait mensuel initiation 7 à 10 ans	-	3 775
Forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite	1 025	1 025
Forfait cycle 1, 2, 3, et spécialisé pour un élève d'âge scolaire	9 625	6 975
Forfait cycle 1, 2, 3, et spécialisé pour un adulte	12 200	9 660
Forfait mensuel 2 ^e instrument	6 625	3 500
Forfait mensuel grand ensemble seul, orchestre seul ou chorale seule	-	3 000
Forfait mensuel grand ensemble seul, orchestre seul, chorale seul, MAO, atelier jazz MAA seul	3 000	3 000
Forfait pour un 2 ^e atelier (grand ensemble, orchestre, atelier jazz MAA, MAO, chorale)	3 000	-
Forfait MAO seul	3 000	-
Forfait mensuel atelier technique vocale et FM lecture de partition pour chanteur amateur	9 325	9 325
Forfait mensuel classe de chant lyrique	12 050	-

À Nouméa, comme dans les antennes décentralisées, un tarif dégressif de - 20 % est appliqué à partir du troisième élève inscrit par famille (parents et enfants seulement) et de - 30 % à partir du quatrième élève inscrit par famille (parents et enfants seulement), applicable aux cotisations des plus jeunes.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie

(CMDNC), adoptée lors du conseil d'administration du CMDNC le 29 novembre 2022, afin de procéder à quelques réajustements.

La décision modificative n° 1 du budget 2022 du CMDNC est arrêtée :

- pour la section fonctionnement : 20 861 249 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 21 701 249 francs en recettes et 4 983 020 en dépenses.

Le budget 2022 de l'établissement est arrêté à la somme globale de 762 513 448 francs, répartie comme suit :

- pour la section fonctionnement : 603 577 720 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 158 935 728 francs en recettes et 45 609 442 en dépenses faisant apparaître un suréquilibre de 113 326 286 francs.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté qui définit les dispositions d'application de la délibération n° 140/CP du 16 avril 2021, portant diverses mesures relatives à l'administration numérique de la Nouvelle-Calédonie.

Le présent projet d'arrêté approuve ainsi deux référentiels qui s'adressent en particulier aux directions des systèmes d'information des administrations :

- le référentiel général de sécurité de Nouvelle-Calédonie (RGSNC) : ce texte définit l'environnement et l'organisation opérationnelle en matière de sécurité dans la sphère publique de la Nouvelle-Calédonie (article 1er du projet d'arrêté) ;
- le référentiel général d'interopérabilité de Nouvelle-Calédonie : il fixe le cadre commun et partagé en matière de standard et de norme.

Ces deux référentiels posent un cadre de référence en matière de confiance numérique et d'interopérabilité pour les administrations, et seront disponibles sur le site internet de la direction du Numérique et de la modernisation (DINUM).

En outre, le RGSNC n'étant pas le seul cadre de référence en matière de confiance numérique, la Nouvelle-Calédonie reconnaît également les normes définies par le règlement européen eIDAS pour la signature électronique, le cachet électronique, les certificats d'authentification de site internet et l'horodatage électronique. Autrement dit, les administrations peuvent choisir un service de confiance eIDAS équivalent aux services fixés par le RGSNC.

Enfin, le texte reconnaît les procédures de qualification pour les produits de sécurité et les services de confiance, d'une part en référence au RGSNC, d'autre part en référence au règlement eIDAS.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la liste de diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

La commission consultative d'assimilation des diplômes, titres ou grades étrangers s'est réunie le 11 mars 2022, afin de rendre son avis concernant l'assimilation des diplômes étrangers suivants :

- *Philosophiae Doctor* spécialité aménagement, délivré par l'Université de Montréal, Canada.

Cela a permis à la commission de déterminer le niveau de ce diplôme pour les recrutements par concours sur épreuves et de vérifier l'adéquation de la spécialité des diplômes avec les domaines d'activité visés pour les recrutements sur titres et les concours sur titres avec épreuves. Ces diplômes sont donc assimilés à ceux exigés pour présenter les modes de recrutement suivants :

➤ **Concours sur titres avec épreuves d'accès au corps :**

- des ingénieurs 1^{er} grade ou 2^e grade, techniciens 1^{er} ou 2^e grade et techniciens adjoints 1^{er} grade dans le domaine d'activité de l'équipement des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie et le domaine d'activité de l'équipement de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics.

➤ **Concours externes d'accès au corps :**

- de catégorie A du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- de catégorie B des cadres d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics, du domaine d'activité de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie, de l'aviation civile, des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance et des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la liste de diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

La commission consultative d'assimilation des diplômes, titres ou grades étrangers s'est réunie le 14 septembre 2022, afin de rendre son avis concernant l'assimilation des diplômes étrangers suivants :

- *bachelor of arts, japanese studies*, délivré par l'Université de technologie d'Auckland, Nouvelle-Zélande ;
- *master of applied, protected area management*, délivré par l'Université James Cook, Australie.

Cela a permis à la commission de déterminer le niveau de ce diplôme pour les recrutements par concours sur épreuves et de vérifier l'adéquation de la spécialité des diplômes avec les domaines d'activité visés pour les recrutements sur titres et les concours sur titres avec

épreuves. Ces diplômes sont donc assimilés à ceux exigés pour présenter les modes de recrutement suivants :

➤ **Concours sur titres avec épreuves d'accès au corps :**

- des ingénieurs 1^{er} ou 2^e grade, techniciens 1^{er} ou 2^e grade et techniciens adjoints 1^{er} grade dans le domaine d'activité de l'économie rurale des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie et le domaine d'activité de l'économie rurale et de l'environnement de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics.

➤ **Concours externes d'accès au corps :**

- de catégorie A du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- de catégorie B des cadres d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics, du domaine d'activité de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie, de l'aviation civile, des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance et des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2019-1137/GNC du 30 avril 2019 qui définit les modalités de financement, par la Nouvelle-Calédonie, des formations professionnelles par alternance, à la suite de la mise en place de formations par alternance dans les lycées professionnels publics, réunissant un public mixte (étudiants et alternants).

L'objectif est de prendre en charge uniquement les coûts directs qu'entraîne cette nouvelle modalité de formation (heures assurées par les formateurs et les personnels chargés de l'accompagnement des alternants, des tuteurs et des employeurs).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi (ACTIVE) en qualité de structure d'insertion par le travail.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif 2023 de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de la Nouvelle-Calédonie.

Le budget primitif 2023 de la CMA est établi comme suit :

- le compte de résultat est arrêté en recettes à la somme de 963,27 millions de francs et en dépenses à la somme de 963,14 millions faisant apparaître un résultat prévisionnel de l'exercice excédentaire de 125 000 francs ;

- le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 120,83 millions de francs et en dépenses à la somme 809,52 millions, faisant apparaître un prévisionnel budgétaire déficitaire de 688,68 millions.

Le fonds de roulement brut prévisionnel de clôture 2023 s'établirait ainsi à 531,56 millions de francs, équivalent à 238 jours de fonctionnement.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la SARL 3J en qualité de société d'expertise comptable.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la SARL Henneberg Expertise Comptable en qualité de société d'expertise comptable.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la SARL JMG Expertise Conseil en qualité de société d'expertise comptable.

Arrêtés de désignation

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, d'Adolphe Digoué, de Gilbert Tyuienon, de Mickaël Forrest, de Vaimu'a Muliava, de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la désignation de la représentation de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs à la suite à la démission de Joseph Manauté et de son remplacement par Jérémie Katidjo-Monnier, en qualité de membre du 17^e gouvernement.

Les organismes concernés pour le remplacement de Joseph Manauté sont les suivants :

- le conseil national de la mer et des littoraux (CNML) ;
- le groupement d'intérêt public « conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie » (CEN) ;
- le comité d'orientation « biodiversité ultra marine de l'office français de la biodiversité » ;
- le comité de gestion du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie ;
- le comité national de la biodiversité (CNB) ;
- le conseil d'administration de l'agence rurale (AR) ;
- le syndicat mixte « Institut agronomique calédonien » (IAC) ;
- le conseil d'administration de l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) ;
- le groupement d'intérêt public « CNRT nickel et son environnement » ;
- le jury spécial pour les bourses d'encouragement à la recherche.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté le remplacement des représentants de la confédération des PME de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) et de l'union des syndicats ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) au sein du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).
- pour la CPME-NC : Sonia Critg est nommée en qualité de titulaire en remplacement de Yann Lucien, pour la durée du mandat restant à courir ;
 - pour l'USOENC : Jean Malaval est nommé en qualité de représentant titulaire en remplacement de Pierre Tuitela, pour la durée du mandat restant à courir.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la modification de la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet. Ainsi, le docteur Mélanie Archimbaud est remplacée par le docteur Nathalie Quirin.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la représentation de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE). Ainsi, Milakulo Tukumuli est désigné en qualité de suppléant de Veylma Falaeo.

Arrêtés de nomination

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Léon Wamytan en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général des Services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Sophie Garcia en qualité de secrétaire générale adjointe du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Georges Selefen en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Romain Capron en qualité de directeur de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé, pour une durée de six mois, les fonctions de Romain Capron en qualité de directeur de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie par intérim (IFM-NC).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Arthur Grandie en qualité de chef du service des collectivités locales et des établissements publics de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Leslie Levant en qualité de directrice du centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet par intérim.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Mirella Marie en qualité d'adjointe au chef du service de l'enregistrement des entreprises de la direction des Affaires économiques (DAE) de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Guillaume Pujol en qualité de directeur adjoint des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sterenn Burdet en qualité d'adjointe au chef du service du contrôle et de l'expertise de la direction des Services fiscaux (DSF) de Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Éric Féré en qualité de chef du service de la fiscalité des particuliers de la direction des Services fiscaux (DSF) de Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Karim Ouni en qualité de directeur des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Myriam Mackenzie en qualité de chef du service de l'imprimerie de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Lenka Manuohalalo en qualité de chef du service ressources de la direction du Numérique et de la modernisation (DINUM) de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **deux** demandes de titre de séjour dont **une** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **30** autorisations de travail et **12** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la proposition de délibération n° 115 prise en application de la loi du pays portant homogénéisation des taux de cotisation du régime unifié d'assurance maladie et maternité (Ruamm) et de la réforme des réductions et des exonérations sociales.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis des observations sur le projet d'ordonnance portant extension et adaptation aux îles Wallis-et-Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française de la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gyès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo-Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.